

DANS CE NUMÉRO :

### CAMPAGNE DE LETTRE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SO- CIAUX

Nous avons écrit au Ministère de la santé et des services sociaux le 14 novembre dernier pour connaître le suivi qu'il a donné aux recommandations contenues dans le rapport de l'Agence d'évaluation des technologies de la santé concernant l'utilisation des électrochocs au Québec publié en 2003. (AETMIS)

#### **Le ministère ne répond pas!**

Dans le but de forcer le ministère à fournir des réponses à nos questions, nous vous demandons de faire parvenir une copie de la lettre que nous publions dans notre bulletin au Ministre de la Santé et des Services sociaux M. Philippe Couillard.

Les citoyens et les citoyennes sont en droit de savoir!

**Une position du Comité  
Pare-Chocs**

# INFO CHOQUÉE

## Express

Bulletin mensuel vol 2 no 1

## CINQ ANS APRÈS LE RAPPORT DE L'AETMIS ON SE DEMANDE TOUJOURS QUE FAIT LE MSSS!

### **Campagne de lettre au Ministre de la santé et des services sociaux**

L'objet de la présente est de connaître le suivi donné par votre ministère à certaines des recommandations de l'AETMIS cinq ans après sa publication en février 2003.

La première recommandation concerne la mise en place de projets qui augmenteraient les connaissances sur l'efficacité et les risques de l'ECT. Ces projets devaient être favorisés par le Fonds de recherche en santé et votre ministère. Nous aimerions être informés de la nature de tels projets et de leur existence. Quand ces projets ont-ils été mis en place? Il serait sûrement pertinent d'ajouter parmi les documents touchant les risques l'étude récente du Dr Sackeim,(1) un promoteur connu pour sa position en faveur des électrochocs, une étude rare faite sur plus de 341 personnes dont les conclusions sont alarmantes quant aux risques particulièrement pour les femmes âgées. Cette étude devrait, selon nous, être au centre d'une politique concernant le sujet qui nous occupe.

La mise en oeuvre de la deuxième recommandation nous semble indispensable pour connaître la situation soit celle d'établir des registres en collaboration avec l'Association des hôpitaux du Québec et votre ministère pour connaître l'utilisation des électrochocs autant sur les personnes hospitalisées que sur les personnes qui consultent en externe. D'autres paramètres nous semblent impossibles à écarter à cause de la prépondérance de ce traitement donné aux femmes soit celle de l'âge et du sexe, car tout nous indique qu'une proportion importante des électrochocs sont donnés à des femmes, et depuis une quinzaine d'années aux femmes âgées qui sont particulièrement vulnérables. Quels sont les hôpitaux membres de l'AHQ qui ont actuellement de tels registres? Quels sont les paramètres recensés et les mécanismes administratifs qui donnent accès au public aux résultats?

La sixième recommandation concerne le consentement aux soins. La recommandation nous dit qu'une attention particulière doit être apportée à ce principe incontournable de notre droit à cause des risques de l'ECT. Quels sont les

moyens développés, formation des médecins, connaissance de leur code d'éthique, pour s'assurer que cette recommandation puisse être mise en oeuvre? Comment en vérifier l'application dans un rapport privé surtout dans un domaine où on passe souvent rapidement sur son application.

Et que penser des ordonnances de traitement aux ECT qui sont de plus en plus utilisés, dans le cadre d'un consentement aux soins? Puisque l'AETMIS considère que les électrochocs devraient être surveillés, il serait intéressant de savoir si les électrochocs répertoriés ont été administrés à cause d'un ordre de cour ou avec le consentement de la première personne concernée. Toutes ces questions restent jusqu'à maintenant sans réponses presque cinq après la publication du rapport de l'AETMIS.

(1) The Cognitive Effects of Electroconvulsive Therapy in Community settings, Neuropsychopharmacology (2007)32, 244 - 254 www.neuropsychopharmacology.org

### **Coordonnées du Ministre:**

Monsieur Philippe Couillard  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy 15e étage  
Québec (Québec)  
G1S 2M1

## Historique

**L**e comité Pare-chocs a été constitué à l'initiative du groupe Action Autonomie, un collectif pour la défense des droits en santé mentale. Le Comité Pare-chocs est un comité autonome qui regroupe des militants et des militantes travaillant solidairement pour constituer un mouvement de lutte pour l'abolition des électrochocs au Québec.

Au cours de l'année 2005, le comité a lancé une campagne de sensibilisation, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale et a organisé de nombreuses rencontres de formation sur les électrochocs. Un site internet a été créé et le comité a obtenu de nombreux appuis d'organismes de partout au Québec.

Si ce projet vous intéresse ou bien si vous voulez en connaître davantage sur les électrochocs, nous serons heureux de répondre à vos questions ou de vous accueillir parmi nous.



Après avoir été à toutes fins bannis, les électrochocs font un retour en force



Au Québec, on est passé de 4000 séances d'électrochocs en 1988 à plus de 8000 en 2003, soit une augmentation de 100%



Deux électrochocs sur trois sont administrés à des femmes!



**Pour en savoir plus, contactez-nous:**

[www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html](http://www.actionautonomie.qc.ca/parechocs/parec.html)  
[pare-chocs@hotmail.com](mailto:pare-chocs@hotmail.com)

## Un premier rassemblement à Montréal pour l'abolition des électrochocs



Les choquées, chorale militante mise sur pied par le comité pare-chocs, lors de la manifestation du 13 mai 2007 à l'occasion de la fête des mères.

## Dix bonnes raisons de dire non aux électrochocs

1. Les électrochocs sont oppressifs, violents et portent atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes.
2. Les recherches passées et actuelles nous montrent l'inefficacité des électrochocs.
3. Les personnes vulnérables sont les cobayes de ce «traitement» expérimental.
4. Les électrochocs causent des décès.
5. Les électrochocs causent des dommages au cerveau.
6. Les électrochocs causent des pertes de mémoire permanentes.
7. Les électrochocs amènent des troubles d'apprentissage et des

déficits intellectuels.

8. Les effets indésirables des électrochocs sont nombreux: confusion, maux de tête, faiblesses, insomnie, effets négatifs sur la vie sociale des personnes, etc.
9. Les électrochocs n'améliorent pas la santé des personnes.
10. Les électrochocs sont contestés au sein même de la communauté scientifique.

**PARE-CHOCs**  
**URGENCE D'AGIR**  
Comité pour l'abolition des électrochocs

1260 Sainte-Catherine Est, Bureau 208  
Montréal, Qc. H2L 2H2  
(514) 525-5060